

17 nov 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 17 novembre 2006

Evaluation des agents de l'Etat

Formations certifiées pour l'ensemble des familles de fonctions des niveaux B et C

Formations certifiées pour l'ensemble des familles de fonctions des niveaux B et C

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'annexe VII de l'arrêté royal (*) organisant l'évaluation et la carrière des agents de l'Etat. Le projet étend le remplacement des mesures de compétences par des formations certifiées à l'ensemble des familles de fonctions des niveaux B et C. Cette mesure permet aux agents d'acquérir les compétences nécessaires à la fonction et de le confirmer par le biais d'un contrôle strict. La formation certifiée remplace la mesure des compétences via un test ponctuel. Cette formation professionnelle continue sera ainsi valorisée pour l'ensemble des agents du niveau B et C. Le projet est soumis à la négociation au sein du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux. Il sera ensuite transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (*) du 7 août 1939.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe